

une personnalité qui finira par faire croire aux étrangers qui assistent quelquefois aux délibérations du conseil que la théorie de J. C. Robillard relativement au sang sauvage répandu dans le système du Canadien avait beaucoup plus de bon sens que ça en avait l'air.

Cet échevin qui orne aujourd'hui l'un des fauteuils du conseil est un grand capitaliste, un riche propriétaire d'immeubles possédant une grande quantité de maisons de bon rapport ; il en a même une grosse (144) suivant une expression pittoresque employée par un de ses collègues, aussi distingué, aussi spirituel et aussi instruit que l'autre est ignorant, peu fin et mal élevé.

Cet échevin-phénomène répond au nom de Roy quand on l'appelle et même quand on ne l'appelle pas, et il lui manque une des premières qualifications requises par la charte de la ville pour remplir le poste qu'il occupe. On assure que ce monsieur serait incapable de lire son propre nom imprimé en lettres de six pieds, en caractères moulés.

Il y a une clause dans la charte qui déclare formellement que nul citoyen ne peut être éligible au poste de représentant dans le conseil à moins qu'il ne sache lire et écrire.

Pourquoi ne fait-on pas observer la loi ?  
Est-ce parce que M. Roy est riche ?

Cette raison nous semble mauvaise, et nous n'en voyons qu'une plausible. Dans cette ère de démocratie, à cette époque où toutes les classes de la société demandent leur part de représentation, il est permis de penser que l'échevin Roy représente la classe des illettrés, très intéressante, il est vrai, et qui mérite toute la sollicitude de tous les gouvernements, mais qui ne peut

pas s'arroger le droit de nous rendre ridicules aux yeux des étrangers.

Il ne faut pas oublier que ces discussions acrimonieuses, acerbés même, sont rapportées par la grande presse, et répandues à jet continu parmi toute la population du pays qui se demande avec raison quelle espèce de cirque est le Conseil-de-Ville de Montréal.

Le sentiment qui nous anime n'est pas de l'animosité, parce que nous ne connaissons nullement ce prodige qui s'appelle l'échevin Roy. Nous l'avons vu et entendu, hélas ! au conseil, par un pur hasard.

Et c'est bien suffisant.

\* \* \*

Ce monsieur n'est pas le seul ornement du conseil, car il y en a quelques autres que l'on peut classer parmi les "patates."

C'est l'expression consacrée, paraît-il, parmi les artistes, pour indiquer une foule quelconque après avoir dessiné les types saillants.

Nous devons ajouter que, dans la composition du conseil actuel, il y a des *gentlemen*, des hommes de mérite et de savoir qui sauront parfaitement se faire respecter et mettre à leur place les ignorants qui, espérons-le, seront priés de rester chez eux aux élections prochaines, si on ne trouve pas le moyen légal de les mettre à la porte avant cette époque.

CIVIS.

**AUX SOURDS** — UNE DAME RICHE, QUI A été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels de l'INSTITUT NICHOLSON, a remis à cet institut la somme de 25,000 frs. afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement. S'adresser à l'INSTITUT NICHOLSON, 780, EIGHTH AVENUE, NEW-YORK.